

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 30 ET 31 JANVIER 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RIQUALIFICA DI L'ANZIANA RD 464, DETTA "STRADA  
IMPERIALE"- APPROVU DI U BILANCIU DI A  
CUNCERTAZIONE PRELIMINARE**

**REQUALIFICATION DE L'EX-RD 464, DITE "ROUTE  
IMPÉRIALE" - APPROBATION DU BILAN DE LA  
CONCERTATION PRÉALABLE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le bilan de la concertation préalable relative à l'opération de requalification en rue de la Route Impériale (ex-RD 464) avec intégration d'un itinéraire cyclable (A Spassighjata Imperiale) sur les communes de Biguglia et de Furiani.

Ce bilan fait suite à la délibération n° 24/083 CP, en date du 27 juin 2024, qui a approuvé le principe de l'opération de requalification de l'ex-RD 464, dite « Route Impériale », sur les communes de Furiani et de Biguglia, tel que décrit dans le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, annexé à la présente délibération.

### I - RAPPEL DU CONTEXTE

Le vélo est une solution de déplacement efficace dont les bénéfices individuels et collectifs ne sont plus à démontrer. La Collectivité de Corse souhaite porter cet outil de mobilité au cœur de sa stratégie d'aménagement.

Pour parvenir à un essor massif de son usage, il convient de favoriser avant tout le report modal depuis la voiture, en facilitant les déplacements à vélo en sécurité mais aussi en restreignant l'usage de l'automobile. Pour arriver à tel résultat, il est nécessaire d'offrir aux cyclistes un espace-public inclusif (accessible et accueillant) en poursuivant simultanément :

- Les efforts de construction d'infrastructures cyclables performantes qui prennent de l'espace à la voiture ;
- La dynamique de modération générale des vitesses ;
- La limitation du transit motorisé dans les quartiers ;
- L'aménagement d'espaces piétons confortables.

Ainsi, transformer en profondeur la voirie pour la rendre plus attractive pour les cyclistes, présents et à venir, est un des défis majeurs qui se pose à la Collectivité de Corse pour les prochaines années

Afin de rendre attractive la pratique du vélo pour le plus grand nombre, il est fondamental de constituer un réseau cohérent, continu et hiérarchisé couvrant la totalité du territoire du Grand Bastia et au-delà.

Le schéma directeur cyclable est l'outil de planification de référence pour assurer ce maillage et l'indispensable continuité des itinéraires.

Actuellement, de nombreuses entités publiques ont établi des schémas directeurs de mobilité active sur le Grand Bastia et au Sud du Grand Bastia :

- La Ville de Bastia ;
- La Communauté d'Agglomération de Bastia ;
- La Commune de Biguglia ;
- La Communauté des Communes Marana Golo.

Ces schémas directeurs prévoient l'aménagement de plusieurs itinéraires cyclables au Nord de Bastia, au Sud de Bastia et jusqu'à Furiani et Biguglia, avec l'idée à terme de prolonger vers le Sud.

L'objectif de ces itinéraires cyclables est de développer une alternative à l'usage du véhicule dans les trajets quotidiens. Établis dans le souci d'intégrer une réflexion globale tous modes (marche, vélo, transports publics, voiture) sur les déplacements et le stationnement, ces schémas intègrent notamment des réflexions portant sur la hiérarchisation du réseau viaire et la révision des plans de circulations des véhicules motorisés sur les périmètres considérés. Ces schémas intègrent des plans pluriannuels d'investissements qui conditionnent la réalisation effective des aménagements projetés.

Un réseau continu et maillé d'itinéraires cyclables efficaces est une des composantes essentielles d'un territoire cyclable. Ces itinéraires sont situés majoritairement le long des axes principaux du réseau viaire où une mixité des modes n'est généralement pas recommandée. Elles contribuent au développement de la pratique du vélo à condition de garantir un haut niveau de service à tous les usagers.

La Collectivité de Corse est en charge du développement du maillage cyclable structurant sur son réseau routier et notamment, la requalification de l'ex-RD 464 (Route Impériale) sur les communes de Biguglia et de Furiani, considérée comme l'itinéraire Ouest et la requalification de l'ex-RD 764 (Route du stade / Route de l'Étang) sur les communes de Biguglia et de Furiani, considérée comme l'itinéraire Est.

## **II - PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION**

Le présent rapport porte sur « l'itinéraire Ouest », la requalification de l'ex-RD 464 sur les communes de Furiani et Biguglia. Les limites de l'opération sont :

- Au Sud : le carrefour entre l'ex-RD 464 et l'ex-RD 664 (carrefour entre la « Route impériale » et le « Route de Saint André », sur la commune de Biguglia ;
- Au Nord : le giratoire « E4 » sur l'ex-RD 464, au niveau du stade d'Erbaghjolu, sur la commune de Furiani

Le linéaire concerné est de 2,4 kms sur le projet à court terme, objet de la présente concertation. A moyen terme, il est envisagé la requalification de 1,3 kms supplémentaires (Cf. plan ci-dessous).



L'objectif de la requalification de l'ex-RD 464 est d'apaiser la vitesse en aménageant cet axe en « rue », avec l'intégration d'un itinéraire cyclable. Apaiser la vitesse est une véritable opportunité pour réinventer l'espace public.

En effet, agir sur les espaces publics est un enjeu pour l'attractivité des territoires et un levier pour aborder la transition énergétique et écologique de ceux-ci ainsi que les questions de solidarité.

Cette voie requalifiée sera transférée dans les domaines publics des communes traversées (Furiani et Biguglia). Elle devra permettre le maintien des différentes fonctionnalités urbaines déjà existantes à savoir la desserte locale des différentes activités de commerces, de services et équipements publics, d'accès particuliers et de traversées piétonnes.

Ce projet majeur et d'envergure a pour finalité de changer l'image de la Route Impériale en lui redonnant un esprit propre à la vie locale et au bien vivre-ensemble.

La requalification de la Route Impériale se fera par :

- La mise en place de cheminements piétons bilatéraux pour la sécurisation des piétons ;
- L'intégration d'un itinéraire cyclable.
- La mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation visant à réduire la vitesse des automobilistes ;
- La mise en œuvre d'un éclairage public adapté ;
- Une amélioration du réseau d'assainissement pluvial ;
- L'aménagement des arrêts de transport en commun.

### **III - LA CONCERTATION PUBLIQUE**

#### **3.1 Une concertation préalable à la Déclaration d'Utilité Publique**

L'objet de la concertation concerne les choix d'aménagements du projet de requalification en rue de la Route Impériale avec intégration d'un itinéraire cyclable, et ce, en vue d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) que la Collectivité de Corse souhaite obtenir dans le courant de l'année 2025.

Afin de se préparer à cette échéance, la Collectivité a entrepris une phase de concertation auprès des riverains, des futurs usagers, des associations et des acteurs touristiques du territoire pour recueillir un maximum d'avis et de retours citoyens pour nourrir le dossier de DUP.

Cette concertation s'est tenue en ligne et en présentiel, dans les communes concernées, Furiani et Biguglia, du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024 (soit pendant 3 semaines).

Lors de la concertation publique, il a été demandé au public souhaitant participer de choisir une variante d'aménagement mais également de donner un avis sur le projet, de faire des remarques et d'être force de proposition sur les aménagements souhaités.

Afin de connaître leur utilisation du vélo et leur pratique de la marche, un questionnaire a été mis à leur disposition afin d'identifier leurs besoins mais aussi les freins éventuels à la pratique d'une mobilité douce sur le secteur de la Route Impériale sur les communes de Biguglia et de Furiani. Le questionnaire a également permis d'identifier le type d'aménagement souhaité par les participants ainsi que leurs remarques.

Des échanges préparatoires ont déjà eu lieu lors des études préliminaires avec les communes de Furiani et de Biguglia entre 2022 et 2024. Il a pu être identifié un certain nombre de problématiques et besoins sur les emprises du projet qui devront être discutés lors de la concertation publique :

- Mise en œuvre d'une chaussée apaisée ;
- Mise en œuvre de cheminements piétons bilatéraux ;
- Mise en œuvre d'un itinéraire cyclable ;
- Sécurisation des carrefours ;
- Sécurisation des arrêts de bus ;
- Amélioration de l'éclairage public ;
- Amélioration du réseau d'assainissement pluvial ;
- Mise en œuvre d'aménagements paysagers ;
- Sécurisation des traversées piétonnes.

Dans le cadre des études préliminaires menées pour le projet de requalification en rue de la Route Impériale (ex-RD 464) et plus particulièrement pour l'intégration de l'itinéraire cyclable, A Spassighjata Imperiale, une pré-sélection des aménagements cyclables les plus adaptés au contexte local donne lieu aux solutions suivantes :

	<p><b>La variante 1</b>, propose un usage mixte vélo/voiture sur une voirie à 6 m. Les vélos sont sur la chaussée avec les autres véhicules motorisés. Les piétons sont sur les trottoirs bilatéraux (2 x 1.5 m).</p>
	<p><b>La variante 2</b>, propose un trottoir (1.5 m) côté Ouest de la chaussée, une voirie à 6 m et une voie de 3 m côté Est, exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés, à l'exception des nouveaux engins de déplacement personnels (EDP) motorisés (Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards, ...). Une séparation physique est proposée entre la chaussée et la voie de exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés.</p>
	<p><b>La variante 3</b>, propose un trottoir (1.5 m) côté Ouest de la chaussée, une voirie à 6 m et une voie de 5 m arborée côté Est, exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés, à l'exception des nouveaux engins de déplacement personnels (EDP) motorisés (Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards, ...). Une séparation physique est proposée entre la chaussée et la voie de exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés.</p>

### 3.2 Bilan de la concertation

La concertation a suscité l'intérêt des riverains, des élus, des usagers de l'ex-RD 464, ainsi que celui des acteurs économiques et associatifs. De nombreux habitants des communes de Furiani et de Biguglia, sont venus rencontrer et échanger avec les équipes de la Direction des Investissements Routiers de la Collectivité de Corse.

#### Bilan :

On notera un consensus général des participants sur la nécessité de réaménager et de sécuriser la voirie de la Route Impériale en y intégrant un itinéraire cyclable.

- 100 % des participants souhaitent que la Route Impériale soit sécurisée ;
- 99 % des participants souhaitent que la Route Impériale intègre un itinéraire cyclable.

Un sentiment d'insécurité des usagers de la Route Impériale a été mis en avant lors de cette concertation publique :

- 90 % des participants disent se sentir en danger sur la Route Impériale en tant que piéton ;
- 80 % des participants disent se sentir en danger sur la Route Impériale en tant que cycliste.

Parmi les solutions proposées, les participants ont largement plébiscité la version 3, une voie verte de 5 m, arborée, afin de lutter contre les îlots de chaleur. Il a également été souhaité une séparation physique entre la chaussée et l'itinéraire cyclable.

- 95 % des participants préfèrent le projet dans sa version 3 (voie verte de 5 m de large avec des arbres) ;
- 90 % des participants considèrent comme nécessaire la mise en place d'une séparation entre la chaussée et l'itinéraire cyclable.

Les communes de Biguglia et de Furiani ont émis un avis favorable au projet et notamment la variante 3. Les courriers des 2 communes sont joints en Annexe.

Le Bilan de la concertation est joint en annexe au présent rapport.



La version plébicitée par les participants est la version 3.





#### **IV - CONCLUSION**

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation publique préalable et notamment de retenir la variante 3 ;
- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales des projets de requalification en rue de la Route Impériale avec intégration d'un itinéraire cyclable conforme à la variante 3, sur les communes de Biguglia et de Furiani tels que proposés à l'issue de la concertation ;
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à poursuivre les études et lancer les procédures réglementaires en vue de la réalisation des aménagements ;
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation des aménagements soit à l'amiable par actes notariés ou passés en la forme administrative, soit par voie d'expropriation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.